

## PROCÈS-VERBAL

CARRIÈRE D'ARVEL	AUDITION DES OPPOSANTS – STABILISATION CHÂBLE DU MIDI. MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
------------------	--

- SEANCE: Carrière d'Arvel : audition des opposants – mise à l'enquête publique. Stabilisation Châble du Midi.
- DATE: 25.01.2011
- PRESENTS :
  - SESA: Me Lathion, M. Dubois
  - SEVEN: M. Luy, M. Mariethoz
  - SFFN: M. Rosset
  - CSD: M. Stampfli, M. Chantry
  - Secrétariat général DSE : M. Leprat, Mme Christinet, Mme Toti
  - Membres présents dans le public : Me Chiffelle, Me Trivelli, M. Bongard, M. Bianchin, Mme Bianchin, M. Gerber, M. Züger, M. Paccard, M. Monnard, M. Willen, M. Sargent, M. Chiaradia, M. Ansermet
  - Commune de Villeneuve : Mme Lachat
  - Commune de Noville : M. Karlen
- AUTEUR: Mme Toti
- DATE DU PROCES-VERBAL: 25.01.2011

POINTS TRAITÉS	
NO	QUOI
	<p>L'ordre du jour est accepté, la proposition de Me Chiffelle de traiter les variantes possibles de sécurisation est acceptée et sera traitée sous le point 2.</p> <p>Me. Chiffelle remet une liste de procuration des personnes qui seront représentées par lui-même. (annexe 1)</p>
1.	<p><u>Atteinte au paysage</u></p> <p>Me Trivelli souligne que le rapport CSD n'accorde pas assez d'importance au défrichement prévu et qu'il ne présente pas un photomontage de la surélévation de l'exploitation.</p> <p>Me Lathion informe que le projet a été préparé dans l'urgence, le défaut de photomontage est rattrapé par des plans qui montrent assez clairement l'emprise.</p> <p>M. Stämpfli informe qu'en accord avec les services de l'Etat, CSD n'a pas fait d'étude d'impact et par conséquent pas de photomontage.</p> <p>Me Chiffelle constate que la sécurisation du site comporte une balafre supplémentaire de plus de 80 m de haut. Une sécurisation doit respecter le principe de proportionnalité. Pour ce faire, il demande l'étude de solutions alternatives, comme le maintien du statu quo avec un monitoring des 20'000 m3 fragilisés et de la variante dite de <i>clouage</i>.</p> <p>M. Willen rappelle que l'hôpital de Rennaz se construira. Un photomontage est une pratique courante. II</p>

informe que les visiteurs étrangers sont offusqués par cette balafre, alors qu'il y a de nombreuses réserves de roche dure.

M. Bongard demande en quoi la sécurisation du site représente un intérêt public, qui serait le seul cas de figure pour justifier une atteinte à un site classé à l'IFP.

M. Rosset précise que le dossier porte avant tout sur un projet de sécurisation. La pesée des intérêts a été faite par rapport à cet état de fait. Pour défricher plus de 5'000 m<sup>2</sup>, il faudra consulter l'OFEV qui donnera son avis après consultation de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) compétente. Elle n'est que consultative, mais son avis devra être pris en compte.

Me Lathion rappelle qu'ensuite de l'arrêt du TF du 13 mars 2007 (réf. 1A.25/2006), l'ARE et l'OFEF ont jugé qu'au vu des données actuelles sur la planification, les projets d'expansion des sites des carrières existantes de Zingel (SZ) et d'Arvel (VD), situées toutes deux dans des objets IFP, sont conformes au droit fédéral. Cette décision est prise à titre de solution transitoire pour assurer l'approvisionnement en roches dures à court et à moyen termes.

Me Chiffelle relève que Me Lathion fait une interprétation subjective et fautive de l'arrêt du TF. Si le problème est effectivement la sécurisation, une justification de l'exploitation ne serait même pas thématifiée. C'est une contradiction frappante.

M. Lathion précise que la sécurisation demeure le premier motif mais que de surcroît et pour répondre aux griefs formulés, l'exploitation des roches dures a été jugée licite.

### Validité des permis

M. Bongard rappelle qu'une remise en état des lieux est prévue au 30 juin 2011. C'est un impératif clair. Le projet de sécurisation vient à l'encontre de la remise en état. Comment justifier le défrichement dans ce contexte?

Me Lathion relève qu'il est dangereux de ne rien faire en raison du risque d'accident. La sécurisation répond à un motif d'urgence, la remise en état dépend d'autres procédures.

M. Leprat donne la parole à CSD pour des explications complémentaires.

M. Stämpfli informe que des documents montrant l'instabilité du dièdre ont déjà été transmis. Depuis, des travaux de forage ont confirmé les préoccupations concernant la masse située au dessus. CSD montre une animation numérique en 3 dimensions qui indique la manière de traiter la problématique de l'instabilité d'environ 100'000m<sup>3</sup> de roches. Il est impératif d'agir, car la responsabilité des autorités pourrait être engagée si rien n'était entrepris.

2. Me Trivelli constate que les chiffres de la zone instable sont évolutifs et émet un doute quant à la crédibilité des études géologiques.

M. Willen demande combien de prolongation il y aura dans les années à venir ?

Me Chiffelle répète sa demande de pouvoir discuter les alternatives proposées par CSD. Une cessation de l'activité est-elle une alternative ? Il constate qu'il est hautement probable que l'intérêt économique soit supérieur aux autres.

M. Bongard est effaré qu'un service de l'Etat justifie le défrichement de 1,2 ha dans une zone qui doit bientôt être remise en état.

M. Rosset répète que ce dossier a été évalué sous l'angle de la sécurisation. Concernant les mesures de compensation, il constate qu'elles ont été jusque là réalisées. Il rappelle que la loi forestière exige une pesée d'intérêt, mais que le SFFN ne mène pas la procédure.

M. Streiff informe que CSD a été mandaté suite à l'éboulement de fin 2008. Pour une prochaine prolongation, il y a aura une mise à l'enquête publique. Il y a désormais urgence pour sécuriser, car la carrière devra affronter trois périodes hivernales. Les nouvelles techniques montrent que derrière cette masse à risque il y en a une autre beaucoup plus grande.

### 3. Interprétation géologique

	<p>M. Stämpfli montre une animation en 3D de terrain qui porte sur la zone instable du Châble du Midi. La masse préoccupante se trouve en dessus du dièdre de 20'000m<sup>3</sup>. Cette masse d'un volume estimé à 100'000m<sup>3</sup> avait déjà été étudiée à l'aide de systèmes de laser terrestre et héliporté. Elle est désormais étudiée en s'appuyant sur des forages exécutés en fin 2010. La masse est à l'intersection de deux plans de fractures avec deux orientations différentes. Les 4 forages réalisés ont confirmé les doutes sur l'instabilité du massif rocheux. Des nouvelles informations sont portées régulièrement à la connaissance des géologues, car le massif est en constante analyse. Ces informations sont préoccupantes et à prendre au sérieux.</p> <p>M. Chantry explique que les forages ont été menés à très grande profondeur (70 m) avec des caméras qui ont scanné les parois afin d'obtenir des précisions sur la fracturation du massif. L'accès à la zone de sécurisation sera fait par une piste qui devra être creusée dans la roche en dessus de la carrière. Toute la zone du dièdre instable sera supprimée à l'aide de 4 techniques : profilage, réorientation, drainage (impératif pour réduire la pression hydrostatique), et clouage de certains points.</p> <p>Me Chiffelle, constatant que les forages datent de décembre 2010, remarque que la coïncidence est étrange. En octobre le dièdre à sécuriser était de 20'000m<sup>3</sup>, des études ultérieures montrent qu'il est 5 fois plus grand. Il demande formellement une contre-expertise qui puisse restaurer la confiance.</p> <p>M. Willen constate que depuis des siècles les monts d'Arvel sont reconnus comme étant instables. Nous n'avons aucune certitude quant aux suites de ce projet de sécurisation.</p> <p>M. Chantry démontre avec l'animation en 3D à l'appui, que la masse instable de 100'000m<sup>3</sup> est faite de la même matière que le dièdre de 20'000m<sup>3</sup> suspecté de s'écrouler. Le dièdre de 20 000m<sup>3</sup> ne pourra pas contenir longtemps la pression de celui qui le surplombe. La technique de clouage sera d'autre part insuffisante. Il faudrait de très nombreux clous et il ne faut pas oublier que la durée de vie de ces derniers n'est que de 50 années environs.</p> <p>M. Stämpfli précise que ces résultats confirment ce qu'on supposait déjà et qu'on parlait déjà d'une masse de plusieurs dizaines de milliers de m<sup>3</sup> susceptibles de s'écrouler en plus des dièdres.</p>
4.	<p><u>Besoins en roches dures</u></p> <p>La carrière d'Arvel fournit la roche même au-delà des frontières cantonales. La salle ne demande pas plus d'informations à ce sujet.</p> <p>Me Chiffelle demande à obtenir l'accès aux données précises relatives aux quantités des roches dures extraites dans la zone, par exemple à Choëx. Il dénonce le manque de transparence.</p> <p>M. Streiff informe que Choëx et Arvel produisent la même quantité de roches dures (500'000 tonnes par an). En 2010, les deux carrières ont vécu des difficultés d'exploitation. Il faut tenir compte du fait que le canton entend investir pour rénover les routes et il va donc falloir des matériaux. Choëx ne pourra seule pas répondre à toute la demande.</p>
5.	<p><u>Mesures d'assainissement</u></p> <p>Me Trivelli demande si le cône d'éboulis de 2008 a été évacué ?</p> <p>M. Streiff répond que l'évacuation a pris fin au 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Depuis lors, la montagne est sous contrôle radars et l'exploitation cesse si les conditions météo sont problématiques.</p> <p>Me Chiffelle reformule sa demande d'un avis externe et neutre.</p>
6.	<p><u>Proximité hôpital de Rennaz</u></p> <p>M. Leprat informe que la problématique est suivie par le CE.</p> <p>Me Chiffelle demande, dans l'hypothèse que les trois phases (sécurisation, exploitation partie inférieure, exploitation dent creuse) se réalisent, à quelle fréquence y aura-t-il de tirs de mine ?</p> <p>M. Luy répond que dans le cadre de la sécurisation, le nombre de tirs de mines n'a pas été décrit.</p> <p>M. Streiff précise qu'en terme de bruit, ce n'est pas le nombre de tirs mais la charge qui est importante.</p>

M. Willen indique que les émanations de poussière provoquent des désagréments pour les entreprises utilisant des ventilations avec filtres.

M. Mariethoz confirme que la poussière est une question importante. Un suivi régulier est fait sur 7 sites, dont 2 dehors de la carrière. Depuis des nombreuses années, l'exploitation prend toutes les mesures préventives. La considération des conditions météorologiques joue un rôle déterminant pour la limitation des émissions. Une réaffectation des sites de contrôle sera faite pour suivre la construction de l'hôpital.

Me Chiffelle demande quelles seraient les conséquences si la carrière et l'hôpital ne pouvaient coexister ?

M. Luy précise que les mesures effectuées sur l'emplacement du futur hôpital depuis plusieurs années montrent que les valeurs limites sont largement respectées (mesures en 2009 environ 3 fois inférieures aux normes).

#### Suite des opérations

M. Leprat espère que toutes les informations ont été livrées et demande s'il y a d'autres questions ?

M. Willen demande jusqu'à quel niveau la balafre sera acceptable.

M. Rosset répond que c'est une question de société, dont le parlement vote les lois. Le site protégé est reconnu d'intérêt d'importance nationale, raison pour laquelle l'exploitation exige une dérogation.

Me Trivelli demande à CSD si le danger à court terme reste de 20'000m<sup>3</sup> ? et à l'exploitant s'il est conscient que le 30 juin 2011 il arrête l'exploitation de cette partie de la carrière ?

M. Stämpfli soutient qu'il y a une grande probabilité que lors d'un éboulement du dièdre de 20'000m<sup>3</sup>, la masse de 100'000m<sup>3</sup> qui est située au-dessus s'éboule également. Elle peut aussi s'ébouler à elle-seule. Monsieur Stämpfli précise d'autre part que l'étude de CSD de 2007 relative à la recherche de roche dure en Suisse a été faite par le bureau CSD de Berne et qu'il n'est donc pas possible d'établir un lien avec le mandat actuel de CSD sur la carrière d'Arvel qui a débuté seulement en 2009. Un rapport de la Confédération est attendu (fév-mars 2011) sur la sélection et la qualification des sites de roches dures.

M. Streiff précise qu'il y a une autorisation d'exploitation sur une partie de la carrière qui est valable jusqu'en 2013.

7. Me Chiffelle répète qu'une étude qui date de 2009 ne montrait pas que derrière ce dièdre il y avait une autre masse instable. Il demande une évaluation et vérification de cette étude.

M. Karlen admet que la balafre n'est pas très attrayante, mais relève que la préoccupation de sa commune est la sécurisation du site. Il demande de renoncer à une contre-expertise.

M. Sergent demande les raisons de cet acharnement pour poursuivre l'exploitation d'une carrière qui néglige les questions de sécurité par rapport au centre commercial et au futur hôpital. Le rapport sur l'éboulement de 1922, concluait déjà que cette montagne était instable et que l'exploitation ne devait pas se poursuivre. Il demande quelle suite sera donnée aux oppositions et comment peut-on défendre la qualité de la roche alors que les montagnes autour peuvent très bien répondre à la demande ?

M. Stämpfli confirme que le site est excellent et que les calcaires siliceux sont de très bonne qualité. Sa connexion au réseau ferroviaire fait d'Arvel un site adéquat.

Me Lathion ajoute que la planification des extractions des roches est ancrée dans le plan directeur des carrières qui est adopté par le Grand Conseil. Il rappelle que le but du projet mis à l'enquête est de sécuriser le site. La procédure prévoit l'envoi du PV aux opposants en laissant un délai de 15 jours afin de formuler des remarques sur ce dernier. Par la suite, le Département décidera en s'appuyant sur l'avis de l'OFEV et de la CFPN. Cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant la CDAP. Les projets d'extension feront objet d'une étude d'impact sur l'environnement et d'une demande de concession : ces procédures sont distinctes de la présente.

M. Leprat remercie la municipalité de Villeneuve pour l'accueil et clôt la séance.